

Présentation du thème

Après les bouleversements du 20e siècle, le sujet des petites villes et villages mérite maintenant d'être à nouveau traité et mis à jour par le CIVVIH. La définition de ce qu'est une petite ville ou un village diffère pourtant énormément d'un pays à l'autre. Les critères quantitatifs ou administratifs ne peuvent suffire à établir une distinction universellement admise. C'est pourquoi des séries de caractéristiques convergentes peuvent être relevées à leur propos :

- leur taille est comparativement plus réduite que d'autres dans un même pays,
- leurs matériaux et techniques constructives aussi bien que leur style architectural sont partagés avec celui de villages voisins,
- leurs espaces publics étaient souvent liés à des pratiques rurales dont témoigne leur aménagement,
- le caractère local et "l'esprit du lieu" y sont bien différents que dans les villes plus grandes,
- les aspects sociaux et économiques y sont distincts (davantage d'agriculture, moins de richesse, une démographie problématique, etc.)
- certains problèmes environnementaux y sont sévères (l'alimentation en eau et sa pollution, l'appauvrissement de la biodiversité environnante, etc.)
- leur site peut être parfois spectaculaire (raisons topographiques et défensives),

La spécificité d'une petite ville ou d'un village dépend implique la satisfaction de plusieurs de ces critères, mais pas nécessairement de tous. Il arrive aussi qu'une ancienne petite ville soit devenue le cœur d'une vaste métropole urbaine. Elle n'appartient plus alors à notre sujet d'étude.

En tant que professionnels ou chercheurs concernés par les interventions architecturales, paysagères et territoriales sur le patrimoine des petites villes et des villages, nous sommes particulièrement intéressés par ce qu'il y a d'original et d'innovant dans les démarches et projets actuels. Ceux-ci peuvent se manifester de différentes manières dont la complexité est souvent croissante suivant l'échelle considérée. On pourrait ainsi citer :

- **Interventions remarquables** sur des éléments individuels : une maison, une ferme, une mairie, une place, une muraille, etc.
- **Actions thématiques indépendantes** : la réhabilitation de logements anciens, l'intégration d'équipements publics, le développement d'un tourisme durable, la réduction du tourisme de masse, l'intervention sur les devantures commerciales, l'aménagement des espaces publics, etc.
- **Aménagement globalisé d'un village ou d'une petite ville** : revitalisation urbaine, développement social, économique et culturel, développement durable (quand on ajoute l'environnement à ceux-ci), etc.
- **Projets de territoire de régions rurales** (comprenant plusieurs villages et parfois de petites villes) et comportant des interventions globalisées sur plusieurs aspects à la fois comme les paysages, l'environnement, l'accès (randonnées piétonnes, pédestres ou à bicyclette, parfois celui des

véhicules), le développement socio-économique et culturel. Les Parcs régionaux peuvent même assurer une continuité et une pérennité utiles.

D'autres aspects encore contribuent à renforcer la base locale ou territoriale des actions entreprises :

- gouvernance locale, interventions publiques et privées, rôle des communautés locales, contribution des métiers de l'artisanat, etc.
- protections légales, réglementaires et urbanistiques locales,
- enquêtes, inventaires, études des matériaux traditionnels et de leurs filières de production, études des structures constructives, analyses typologiques et repérages colorimétriques, histoire et économie locale, Les traditions sociales et le sens de l'identité, etc.
- L'information, la sensibilisation et la participation de la population locale, etc.
- Les conseils architecturaux, urbanistiques et paysagers,
- La formation des artisans et des autres professionnels locaux.

Appel à contribution

Les contributions au symposium scientifique devront émaner de membres du CIVVIH participant en personne au symposium de Narni. Elles devront s'inscrire dans le cadre de référence développé plus haut.

En un premier temps, les propositions seront rédigées en anglais ou en français sur une page tout au plus et soumises par mèl au Président du CIVVIH **avant le 7 Mai 2009**.

Après examen par un comité de sélection, une réponse sera envoyée aux candidats par mèl **le 21 mai 2009 au plus tard**.

Les présentations orales, effectuées en anglais ou en français, seront d'une dizaine de minutes chacune et accompagnées d'une projection PowerPoint (utiliser des clés USB). Huit contributions par session pourront ainsi être assurées avec une table ronde à la fin de chaque session.

Alternativement, le comité de sélection pourrait décider l'affichage de posters au format A1, si les propositions de contribution sont trop nombreuses.